



APPEL A PROPOSITIONS ERC
« STARTING INDEPENDENT RESEARCH GRANT 3 »
(« Jeunes Chercheurs »)
ERC-2010-STG

SOMMAIRE

I. SUBVENTIONS ERC « STARTING GRANT »

II. PROFIL DU PORTEUR DE PROJET

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

IV. SOUMISSION

- a) **Soumission de la proposition**
- b) **Composition du dossier**
- c) **Formulaires administratifs**

V. PROCESSUS D'EVALUATION

- a) **Les panels**
- b) **Les étapes de l'évaluation**
- c) **Critères d'évaluation**

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

VII. MEMO : LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS PAR RAPPORT A L'APPEL 2009

VIII. ANNEXE – composition des panels

I. SUBVENTIONS ERC « STARTING GRANT » (ERC-2010-StG)

Publication de l'appel à propositions : 30 juillet 2009

→ [Aller à la page de l'appel](#)

Trois dates de clôture sont prévues :

- Sciences physiques et ingénierie : [28 octobre 2009](#)
- Sciences de la vie : [18 novembre 2009](#)
- Sciences humaines et sociales : [9 décembre 2009](#)

Budget global : environ **529 M euros**

L'appel "Starting Grant" s'adresse aux jeunes chercheurs :

- excellents et indépendants, qui ont un fort potentiel de devenir des **leaders dans leurs domaines scientifiques**
- ayant pour objectif de **former** ou de **consolider une équipe de recherche indépendante**
- autour de projets de **recherche à risque, à la frontière de la connaissance**

Le budget sera alloué selon 4 grands domaines:

- Sciences physiques et ingénierie : **39%**
- Sciences de la vie : **34%**
- Sciences humaines et sociales : **14%**
- Projets interdisciplinaires à la frontière de la connaissance : **13%**

Selon les projets, les subventions peuvent aller jusqu'à **1 500 000 euros**, voire **2 000 000 euros** dans des cas exceptionnels (porteur de projet venant d'un pays tiers) pour une période de **5 ans**. Il n'y a pas de montant minimum.

La subvention couvrira 100% des coûts directs éligibles et les coûts indirects à hauteur de 20% des coûts directs éligibles (hors sous-traitance).

Les panels d'évaluation détermineront le montant des subventions, sur la base des besoins des projets de recherche et en prenant en compte des budgets prévisionnels fournis par les porteurs de projet.

II. PROFIL DU JEUNE CHERCHEUR

L'appel ERC « *Starting Independent Researcher Grant* » cible les jeunes chercheurs excellents qui souhaitent acquérir ou renforcer leur indépendance.

Il est destiné à tous les chercheurs qui ont déjà démontré un potentiel pour mener une recherche indépendante et qui font preuve de maturité. Il est attendu, par exemple, que les candidats aient déjà au moins une publication sans la participation de leur directeur de thèse.

Les candidats doivent également faire la preuve d'un « *track-record* » illustrant leurs réalisations dans leur domaine scientifique. Le « *track-record* » devrait contenir les publications importantes du candidat (en tant qu'auteur principal) dans des revues scientifiques généralistes avec comité de lecture et / ou dans des revues spécialisées internationales les plus marquantes dans leur domaine scientifique.

Les porteurs de projets devront faire la preuve d'interventions lors de conférences internationales de prestige, de brevets obtenus, de prix et récompenses etc.

Le « *Principal Investigator* » pourra s'entourer d'une **équipe individuelle**. L'équipe individuelle est composée du « *Principal Investigator* » et de membres dont la participation est indispensable à la réalisation du projet. Les membres de l'équipe pourront être localisés dans le même laboratoire que le porteur de projet ou dans tout autre laboratoire partout le monde.

En aucun cas, la subvention ne financera un réseau ou un consortium.

Le porteur de projet n'est pas tenu de résider dans l'Union européenne ou dans un Etat associé au moment où il dépose son projet.

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

→ Domaines scientifiques

L'appel est ouvert à **tous les domaines scientifiques.**

Les projets de recherche sur des cellules souches embryonnaires sont éligibles à condition de respecter le cadre éthique du 7^e PCRD ainsi que celui exigé par le programme « Idées ».

→ Porteur de projet

Pas de critère de nationalité.

Pas de critère d'âge.

Nouveau ! La période d'éligibilité a changé.

Sont éligibles les porteurs de projet ayant obtenu leur doctorat (PhD ou diplôme équivalent, selon les règles nationales) **entre 2 et 10 ans** avant la date d'ouverture de l'appel, c'est-à-dire entre le 30 juillet 1999 et le 30 juillet 2007.

Deux catégories de chercheurs sont visées :

- a) « **Starters** » : **2-6 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de former leur équipe indépendante
- b) « **Consolidators** » : **6-10 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de consolider leur équipe indépendante

Nouveau ! Prolongation de la période d'éligibilité

La période d'éligibilité peut être prolongée, sans dépasser **14,5 ans**, pour les motifs suivants : congés de maternité (**18 mois par enfant**) et de paternité, interruptions dues à des maladies longues, service militaire. Le travail à temps partiel ne permet pas de prolonger la période d'éligibilité.

Nouveau ! Pourront être pris en compte les congés de maternité et de paternité intervenus **avant** ou **après** l'obtention du doctorat.

→ L'institution d'accueil

Le porteur de projet doit être accueilli dans une institution d'accueil localisée dans l'un des Etats membres de l'Union européenne ou un Etat associé¹.

L'institution d'accueil peut être une entité publique ou une entreprise privée.

Elle peut être aussi une organisation internationale d'intérêt européen (ex CERN, EMBL...) ou le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

¹ Les pays associés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Iles Féroé, Islande, Israël, Liechtenstein, République de Macédoine, Norvège, Monténégro, Serbie, Suisse, Turquie.

Le projet sera soumis par le porteur de projet au nom de l'institution d'accueil qui sera considérée comme la « *Legal applicant entity* » ou « *Beneficiary* ». C'est l'institution d'accueil qui recevra la subvention.

Toutefois, le principe de **portabilité** s'applique à la subvention. Cela signifie que la subvention, ou ce qu'il en reste, suit le « *Principal Investigator* » si celui-ci change d'institution d'accueil. Le changement d'institution d'accueil doit être dûment justifié et validé préalablement par la l'Agence Exécutive de l'ERC² (voir Guide du candidat, page 24).

L'institution d'accueil doit signer une **lettre d'engagement** qui accompagnera impérativement le dossier du candidat, où elle s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet et à mettre à sa disposition l'environnement scientifique nécessaire pour mener à bien ce projet. [Un modèle de lettre est proposé dans le Guide du Candidat ERC, page 73.](#)

IV. SOUMISSION

a) Soumission de la proposition

Le dépôt du dossier se fait en UNE SEULE ETAPE.

La soumission se fera seulement par voie électronique, via l'EPSS.

Le pré-enregistrement est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Trois dates de clôture sont prévues :

- Sciences physiques et ingénierie : **le 28 octobre 2009** (à 17h00, heure de Bruxelles)
- Sciences de la vie : **le 18 novembre 2009** (à 17h00, heure de Bruxelles)
- Sciences humaines et sociales : **le 9 décembre 2009** (à 17h00, heure de Bruxelles)

² Ces conditions sont décrites dans le modèle de convention de subvention disponible à l'adresse : <http://erc.europa.eu/index.cfm?fuseaction=page.display&topicID=23>

b) Composition du dossier

Le dossier de soumission est composé de trois sections et doit être rédigé en anglais.

Section 1

- Potentiel pour devenir un leader scientifique : 2 pages
- CV (incluant une fiche d'identité de financement) : 2 pages
- « Track-record » : 2 pages
- Résumé détaillé du projet scientifique (« extended synopsis ») en mettant en évidence son caractère novateur : 5 pages

La fiche illustrant le potentiel du candidat à devenir un leader scientifique doit contenir :

- La description des réalisations scientifiques du chercheur, prouvant sa capacité d'aller au-delà de l'état de l'art ;
- la diffusion et l'appréciation des résultats scientifiques obtenus par le porteur de projet (publications, citations, financements obtenus, prix internationaux, etc.) ;
- la précision de la catégorie à laquelle le PI appartient : « *starter* » ou « *consolidator* ».

Le CV qui doit contenir des informations relatives au parcours académique et professionnel du candidat, ainsi qu'une « *fiche d'identité de financement* » précisant tous les financements dont le chercheur bénéficie actuellement, ainsi que d'autres candidatures en cours.

Le « *track-record* » : les candidats à l'appel « *Starting Independent Researcher Grant* » devront préciser leurs réalisations depuis le début de leur carrière :

- **Publications en tant qu'auteur principal** (en mentionnant seulement celles où son directeur de thèse n'apparaît pas en tant que co-auteur) dans des revues scientifiques généralistes reconnues comme des références par les pairs, et / ou dans des revues spécialisées internationales les plus marquantes dans leur domaine scientifique, en précisant le nombre de citations suscitées.
- **Brevets déposés** (si applicable).
- **Invitations à intervenir** lors de conférences internationales de prestige et / ou dans le cadre de grandes écoles internationales (si applicable).
- **Prix scientifiques et récompenses d'ordre international, appartenance à des Académies de prestige** (si applicable).

La **section 1** comporte 11 pages.

Section 2 - Proposition scientifique complète - description des aspects techniques et scientifiques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel et la méthodologie de recherche – 15 pages.

Le candidat devra également préciser le temps qu'il dédiera au projet soumis à l'ERC.

Nouveau ! Il est attendu qu'un porteur de projet Starting Grant dédie au moins **50%** de son temps au projet ERC.

Les activités de recherche proposées devront respecter les principes éthiques fondamentaux tels que prévues par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les principes du Groupe européen d'éthique des Sciences et des Nouvelles Technologies, ainsi que le Protocole pour la Protection et le Bien-être des Animaux.

Section 3 - Environnement de la recherche - description de l'environnement scientifique et de sa contribution au bon déroulement du projet – 2 pages.

Le projet ne doit pas dépasser le nombre de pages imposé. Les propositions qui dépassent le nombre de pages imposé, risquent de ne pas être évaluées dans leur globalité !

Les dossiers incomplets seront considérés comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'une évaluation !

b) Formulaire administratifs en ligne

« A Forms »

- **A1** : proposition et informations relatives au Porteur de projet (PI)
- **A2** : informations relatives à l'institution d'accueil (HI)
- **A3** : fiche budgétaire

Part B (sous format pdf)

- **Part B1** : **section 1 du dossier de soumission (voir rubrique IV.a)**
- **Part B2** : **sections 2 et 3 du dossier de soumission (voir rubrique IV.a)**

N.B. ! Pour compléter les parties B1 et B2 du dossier, les candidats doivent utiliser les « templates » disponibles sur [EPSS](#).

Annexes (sous format pdf) - N.B. ! Le dossier doit être impérativement accompagné par :

- La lettre d'engagement de l'institution d'accueil (voir modèle dans le [Guide du candidat](#))
- Le tableau des questions éthiques (doit être inclus dans la section 2)
- La copie du diplôme de PhD ainsi que d'autres documents exigés par les critères d'éligibilité.

V. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera en deux étapes.

a) Les panels

L'évaluation sera faite par **25 panels** (voir composition en annexe) et chaque panel sera composé de 10 à 15 membres choisis parmi des scientifiques de haut niveau. Les membres des panels pourront être aidés par des experts évaluateurs.

b) Les étapes de l'évaluation

1^{ère} étape : évaluation de la section 1 du dossier

Lors de la première étape, les documents qui composent la section 1 seront examinés, à savoir le potentiel de leader scientifique, le CV, le « *track-record* » et « *l'extended synopsis* ».

Un budget indicatif sera alloué à chaque panel. Le panel déterminera le nombre de propositions dépassant le seuil de qualité qu'il acceptera pour la deuxième étape (en général deux fois et demi le budget alloué). Le panel notera les propositions.

2^{nde} étape : évaluation de la proposition complète + interview

2a) examen des projets (sections 1 à 3) et classification par panels (pour les trois premiers domaines)

Les projets interdisciplinaires seront évalués par un seul panel. Ce panel décidera lors de la seconde étape s'il y a lieu d'identifier le projet comme interdisciplinaire, et le cas échéant, d'inviter un ou plusieurs membres d'un deuxième panel pour participer à l'évaluation de la proposition. Les projets interdisciplinaires seront ensuite discutés et classés par les présidents des panels.

2b) second examen des projets interdisciplinaires par les présidents des panels et classement.

Les candidats retenus pour la seconde étape d'évaluation seront invités à passer une **audition** à Bruxelles afin de présenter leur projet aux panels d'évaluation. Les frais de mission engagés par les candidats en vue de l'audition seront remboursés par l'ERC.

L'**audition** peut durer entre 20 et 30 minutes. Les candidats disposeront de 5 à 10 minutes pour présenter leur projet, ensuite ils seront invités à répondre aux questions des panels pendant 15 à 20 minutes.

c) Critères d'évaluation

Le seul critère d'évaluation est **le critère d'excellence**. Il se décline comme suit :

- 1. Potentiel du candidat (noté de 1 à 4)**
- 2. Qualité du projet (noté de 1 à 4)**
- 3. Qualité de l'environnement de recherche (validé/refusé)**

Les propositions seront notées de manière numérique de 1 à 4 soit:

- 4 : exceptionnel**
- 3 : excellent**
- 2 : très bien**
- 1 : non compétitif**

1 – Porteur du projet

Qualité de la production scientifique/ du track-record

- La capacité du chercheur à diriger un projet de recherche (les évaluateurs vont juger la qualité du travail du porteur de projet sur la base d'articles publiés dans des revues internationales les plus prestigieuses, ainsi que les autres éléments contenus dans son CV).*
- Dans quelle mesure ses publications sont-elles novatrices et montrent l'indépendance du chercheur, ainsi que sa capacité à avancer au-delà de l'état de l'art ?*
- Dans quelle mesure la subvention ERC peut-elle contribuer à l'établissement ou à la consolidation de l'indépendance du chercheur, compte tenu de son parcours, son projet de recherche et les autres financements obtenus ?*

2 – Projet : qualité du projet de recherche proposé

Caractère novateur du projet

- *Est-ce que la recherche proposée concerne des défis importants dans le domaine ?*
- *Est-ce qu'il présente des objectifs suffisamment ambitieux, allant substantiellement au-delà de l'état de l'art (par exemple contenant des développements trans-disciplinaires et des approches nouvelles ou non conventionnelles) ?*
- *Le projet proposé est-il bien conçu et organisé?*

Impact potentiel

- *Est-ce que le projet de recherche ouvre des horizons scientifiques, technologiques ou d'enseignements nouveaux et importants ?*
- *Est-ce que le projet va mettre en valeur de façon significative l'environnement de la recherche (y compris l'institution d'accueil) et les possibilités de la recherche à risque en Europe?*

Méthodologie

- *Est-ce que l'approche scientifique est réaliste (y compris les activités dans lesquelles sont impliqués les autres membres de l'équipe) ?*
- *La méthodologie de recherche (équipement, infrastructures etc.) est-elle compréhensible et appropriée pour le projet ? Permettra-t-elle d'atteindre les objectifs arrêtés dans le calendrier fixé et sur la base des ressources disponibles, ainsi qu'avec le niveau de risque associé à un challenge ?*

Rapport risque-résultats

- *Est-ce le projet de recherche implique des méthodologies nouvelles et originales, dont l'utilisation est justifiée par la possibilité d'une percée significative, avec un impact important pour les autres disciplines / domaines scientifiques ?*

3 - Environnement de la recherche

Contribution de l'environnement de la recherche à la réussite du projet

- *L'institution hôte a-t-elle l'infrastructure nécessaire pour mener à bien le projet ?*
- *L'institution hôte est-elle en mesure de fournir l'environnement intellectuel et l'infrastructure appropriés, ainsi que le soutien logistique nécessaire pour le porteur de projet ?*

Participation d'autres entités légales

– Si d'autres entités légales devraient participer au projet en plus de l'entité légale candidate, est-ce que cette participation est justifiée en termes de valeur ajoutée scientifique ?

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

Critères d'ordre général :

- Un porteur de projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois.
- Un porteur de projet ne peut être associé qu'à une seule candidature aux appels ERC par an.

Critères spécifiques à l'appel « Starting Grant » :

- Un porteur de projet ayant soumis sa candidature à l'appel **Starting Grant 2010** ne pourra pas postuler à nouveau l'année suivante sauf si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.
- Les candidats qui avaient soumis une proposition à appel **Starting Grant 2009** peuvent à nouveau déposer un dossier à condition d'avoir dépassé le seuil de qualité à l'issue de la seconde étape d'évaluation.
- Les porteurs de projet ayant obtenu une subvention ERC « Starting Grant » pourront postuler aux appels « Advanced Investigator Grant » pendant les deux dernières années de leur financement.

N.B. ! Les porteurs de projet bénéficiant déjà de financements importants pour les soutenir dans la mise en place ou la consolidation d'une activité de recherche indépendante, ou étant déjà fortement impliqués dans d'autres projets de recherche ne sont pas encouragés à postuler aux appels ERC « Starting Grant ». Il est attendu que le porteur de projet puisse consacrer une partie importante de son temps au projet de recherche financé par l'ERC.

VII. MEMO : LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS PAR RAPPORT A L'APPEL STARTING GRANT 2009

◦ Montant de la subvention

Le montant de la subvention ERC Starting Grant peut aller jusqu'à **1,5M** euros pour une période de 5 ans. Dans des cas exceptionnels, notamment lorsqu'un porteur de projet vient d'un pays tiers, **500 000** euros supplémentaires pourront être accordés.

◦ La période d'éligibilité

Sont éligibles les porteurs de projet ayant obtenu leur doctorat (PhD ou diplôme équivalent, selon les règles nationales) entre 2 et 10 ans avant la date d'ouverture de l'appel, c'est-à-dire entre le 30 juillet 1999 et le 30 juillet 2007.

Deux catégories de chercheurs sont visées :

a) « **Starters** » : **2-6 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de former leur équipe indépendante

b) « **Consolidators** » : **6-10 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en train de consolider leur équipe indépendante

◦ Prolongation et aménagement de la période d'éligibilité

La période d'éligibilité peut être prolongée, mais ne pourra pas dépasser **14,5 ans**, pour les motifs suivants : congés de maternité (**une année et demie par enfant**) et de paternité, interruptions dues à des maladies longues, service militaire.

Pourront être pris en compte les congés de maternité et de paternité intervenus **avant** ou **après** l'obtention du doctorat.

◦ Candidatures multiples

Un porteur de projet ayant soumis sa candidature à l'appel **Starting Grant 2010** ne pourra pas postuler à nouveau l'année suivante sauf si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.

Les candidats qui avaient soumis une proposition à appel **Starting Grant 2009** peuvent à nouveau déposer un dossier à condition d'avoir dépassé le seuil de qualité à l'issue de la seconde étape d'évaluation.

- **Temps dédié au projet ERC**

Il est attendu qu'un porteur de projet ERC dédie au moins **50%** de son temps au projet ERC.

VII. ANNEXE - Structure et Composition des Panels

Sciences physiques et ingénierie (PE)

ERC-2010-StG : 28 octobre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles)

PE1 Mathematical foundations: all areas of mathematics, pure and applied, plus mathematical foundations of computer science, mathematical physics and statistics

PE2 Fundamental constituents of matter: particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics

PE3 Condensed matter physics: structure, electronic properties, fluids, nanosciences

PE4 Physical and analytical chemical sciences: analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics

PE5 Materials and synthesis: materials synthesis, structure-properties relations, functional and advanced materials, molecular architecture, organic chemistry

PE6 Computer science and informatics: informatics and information systems, computer science, scientific computing, intelligent systems

PE7 Systems and communication engineering: electronic, communication, optical and systems engineering

PE8 Products and processes engineering: product design, process design and control, construction methods, civil engineering, energy systems, material engineering

PE9 Universe sciences: astro-physics/chemistry/biology; solar system; stellar, galactic and extragalactic astronomy, planetary systems, cosmology, space science, instrumentation

PE10 Earth system science: physical geography, geology, geophysics, meteorology, oceanography, climatology, ecology, global environmental change, biogeochemical cycles, natural resources management

Sciences du vivant (LS)

ERC-2010-StG : 18 novembre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles)

LS1 Molecular and Structural Biology and Biochemistry: molecular biology, biochemistry, biophysics, structural biology, biochemistry of signal transduction

LS2 Genetics, Genomics, Bioinformatics and Systems Biology: genetics, population genetics, molecular genetics, genomics, transcriptomics, proteomics, metabolomics, bioinformatics, computational biology, biostatistics, biological modelling and simulation, systems biology, genetic epidemiology

LS3 Cellular and Developmental Biology: cell biology, cell physiology, signal transduction, organogenesis, developmental genetics, pattern formation in plants and animals

LS4 Physiology, Pathophysiology and Endocrinology: organ physiology, pathophysiology, endocrinology, metabolism, ageing, regeneration, tumorigenesis, cardiovascular disease, metabolic syndrome

LS5 Neurosciences and neural disorders: neurobiology, neuroanatomy, neurophysiology, neurochemistry, neuropharmacology, neuroimaging, systems neuroscience, neurological disorders, psychiatry

LS6 Immunity and infection: immunobiology, aetiology of immune disorders, microbiology, virology, parasitology, global and other infectious diseases, population dynamics of infectious diseases, veterinary medicine

LS7 Diagnostic tools, therapies and public health: aetiology, diagnosis and treatment of disease, public health, epidemiology, pharmacology, clinical medicine, regenerative medicine, medical ethics

LS8 Evolutionary, population and environmental biology: evolution, ecology, animal behaviour, population biology, biodiversity, biogeography, marine biology, ecotoxicology, prokaryotic biology

LS9 Applied life sciences and biotechnology: agricultural, animal, fishery, forestry and food sciences; biotechnology, chemical biology, genetic engineering, synthetic biology, industrial biosciences; environmental biotechnology and remediation

Sciences humaines et sociales (SH)

ERC-2010-StG : 9 décembre 2009 (à 17h00, heure de Bruxelles)

SH1 Individuals, institutions and markets: economics, finance and management

SH2 Institutions, values, beliefs and behaviour: sociology, social anthropology, political science, law, communication, social studies of science and technology

SH3 Environment and society: environmental studies, demography, social geography, urban and regional studies

SH4 The Human Mind and its complexity: cognition, psychology, linguistics, philosophy and education

SH5 Cultures and cultural production: literature, visual and performing arts, music, cultural and comparative studies

SH6 The study of the human past: archaeology, history and memory